

Nominations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **23 (1878)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

litaires isolés, corps constitués, matériel) et les transports stratégiques en deçà et en delà de la base d'opération.

Le troisième chapitre est relatif à la création d'une troupe de chemins de fer : d'après la loi sur les cadres, du 13 mars 1875 et le règlement du 23 décembre 1876, le corps du génie a créé quatre compagnies d'ouvriers de chemins de fer, qui, en temps de mobilisation, peuvent former chacune un bataillon de 1000 hommes; en outre, les six grandes compagnies de chemins de fer ont formé huit sections d'ouvriers, formant un personnel de 8784 hommes, ce qui donne en tout un personnel de 12784 hommes pour le service des chemins de fer en temps de guerre.

L'auteur conclut en faisant ressortir que l'organisation de ce service était bien plus facile en France qu'en Allemagne; tandis que, dans l'empire allemand, le réseau des voies ferrées est morcelé et divisé entre de nombreuses compagnies, en France, il n'appartient qu'à six grandes compagnies, qui sont mieux habituées, par suite, aux grands mouvements de troupes et de matériel, et qui ont fourni à la commission supérieure des ressources presque inépuisables.

Enfin, on trouve, à la fin de l'ouvrage, 3 tableaux, donnant, à titre d'exemples : le premier, la préparation du mouvement du 1^{er} corps d'armée dans sa concentration sur Mézières; le deuxième, la marche des trains sur la ligne A pour le transport du 1^{er} corps sur Mézières; le troisième, le transport des troupes de Lille, etc., sur Mézières.

En résumé, l'ouvrage de M. le lieutenant Budde, ainsi que celui de M. l'ingénieur français Jacquemin, paru il y a quelques années, sont précieux à consulter pour cette partie spéciale du service des états-majors.

NOMINATIONS

Le Conseil fédéral a appelé au commandement de la première brigade d'infanterie (I^{re} division), M. le colonel de Guimps (d'Yverdon); de la seconde brigade (I^{re} division), M. le colonel de Cocatrix (de St-Maurice); de la sixième (III^e division), M. le colonel Wynistorf (de Berne); de la huitième (IV^e division) M. le colonel Troxler (de Bâle); de la treizième (VII^e division), M. le colonel Diethelm (de Lachen).

Dans la landwehr, il a nommé commandant de la première brigade d'infanterie, M. le colonel Fonjallaz (de Cully); de la troisième, M. le colonel Lambelet (de Neuchâtel), et de la quinzième, M. le colonel Hold (de Coire).

MM. de Guimps, Cocatrix, Wynistorf, Troxler et Lambelet, qui étaient lieut.-colonels, ont été en même temps promus au grade de colonel.

Il a désigné comme chef du onzième régiment L, M. le lieut.-colonel Marti (de Berne).

Dans l'arme du génie, il a promu au grade de colonel M. le lieut.-colonel Ott (de Berne); au grade de lieut.-colonels : MM. les majors Guillemain (de Lausanne); Pictet-Mallet (de Genève); Blaser (de Zurich); Schmidlin (de Bâle).

Il a nommé commandants du premier bataillon du train de landwehr, M. le major Ch. Mallet (de Chavannes-les-Bois), et du deuxième bataillon, M. le major de Constant (de Lausanne).

Ont été promus dans l'état-major général au grade de lieutenants-colonels, MM. Bühler (de Winterthour), Emile Baldinger (de Baden), Fahrlænder (d'Aarau), Zurcher (de Berne).

Ont été promus au grade de major, parmi les officiers appartenant à la Suisse romande, MM. Edmond De la Rive et Camille Favre (de Genève).

Dans la cavalerie, ont été promus au grade de lieut.-colonels, MM. de Sury (de Soleure) et Ch. Boiceau (de Lausanne). Dans l'artillerie, ont été promus au même grade : MM. Bovet (de Neuchâtel); E. Brocher (de Genève). Enfin M. Pictet-Mallet (de Genève), lieut.-colonel du génie, a été nommé ingénieur de la I^{re} division.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 5 mars courant, a nommé M. le premier lieutenant Ricou (Félix), au grade de capitaine dans l'infanterie d'élite.

Dans la même séance, il a nommé M. Tissot (Auguste), lieutenant dans le bataillon de sapeurs-pompier de la ville de Genève.

VAUD. — En date du 26 février, le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de 13 capitaines et de 67 premiers lieutenants de carabiniers et de fusiliers, dont voici les noms :

Capitaines de carabiniers. — Mermot, Philippe, à Ste-Croix. Gallandat, Emile, à Rovray.

Capitaines de fusiliers. — Stouky, Charles, à Lausanne. Clément, H., à Cuarnens. Ramuz, Emile, à Lausanne. Dutoit, Daniel, à Lausanne. Bosset, Alfred, à Avenches. Jaquiéry, Constant, à Cronay. Puenzieux, Maurice, à Clarens. Roy, Jules, à Lausanne. Bourgeois, Gustave, à Bex. Durand, Ch., à Lausanne. Lederrey, Eugène, à Grandvaux.

Premiers lieutenants de carabiniers. — Favre, L., à Provence. Vernet, H., à Duillier. Burnand, Eugène, à Moudon. Séchaud, Jules, à Paudex. Dumur, Henri, à Lausanne. Brun, Eugène, à La Sarraz. Boven, Ch., à Lausanne. Ramelet, Adrien, à Orbe.

Premiers lieutenants de fusiliers.

Paschoud, Louis, à Lausanne. Masson, Gustave, à Lausanne. Renaud, Louis, à Féchy. Gétaz, François, à Aubonne. Kræmer, Georges, à Morges. Régis, Benjamin, à Lonay. Kräutler, Charles, à Bussigny. Nicole, Ch.-Jules, au Chenit. Chanson, J.-H.-Alb., à Moiry. Bolens, Alexis, à Cossonay. Croisier, Alexis, à Ballens. Mercier, Alfred, à Coppet. Demont, Louis, à Lausanne. Lecoultré, Paul-Alf., au Chenit. Cartier, Auguste, à Gilly. Bonzon, Adrien, à Pompaples. Audemars, F.-Benj., au Brassus. Bonard, Louis, à Nyon. Montandon, Edouard, à Ste-Croix. Benoit, Arthur, à Moudon. Cavin, Auguste, à Mézières. Besson, Constant, à Yvonand. Lamy, Ed., à Echallens. Rossat, Ulysse, à Granges. Gilliard, John, à Fiez. Jaccard, Louis, à Ste-Croix. Roguin, Ernest, à Yverdon. Léchaire, Héli, à Lovattens. Bourgeois, Frédéric, à Giez. Paschoud, Emile, à Yvonand. Bertholini, D.-E., à Moudon. Décoppet, Ulysse, à Lausanne. Junod, Louis, à Ste-Croix. Jaques, John, id. Pache, Louis, à Servion. Rey, Constant, à Lausanne. Welti, Fr., id. Fornay, Ch.-F., à Ouchy. Lederrey, Louis, à Grandvaux. Grenier, William, à Lausanne. Nicollerat, Charles, à Bex. Duplan, Edmond, à Lausanne. Derameru, Louis, à Aigle. Milliquet, Jaques, à Pully. Rossier, Alexis, à Lausanne. de Vallière, H., id. Dulon, Henri, à la Tour. Dentan, Alfred, à Lutry. Meystre, Emile, à Vevey. Greyloz, Adolphe, à Ollon. Delaharpe, Améd., à Lausanne. Maget, Victor, id. Vincent, F.-L., à Blonay. Perret, Léon, à Rennaz. Gilliéron, Ch.-Alf., à Lausanne. Secrétan, Samuel, id. Ruffy Eug., id. Gonthier, François, à Vevey. de Meuron, Aloïs, à Lausanne.

Messieurs les Actionnaires de la REVUE MILITAIRE
sont prévenus qu'ils peuvent retirer dès aujourd'hui, à
l'Union vaudoise du Crédit, la seconde feuille de coupons
qui leur sera remise contre présentation de leur action,
et toucher en même temps le dividende de 1877.

AUX OFFICIERS SUISSES

TUNIQUES SOIGNÉES, ORDONNANCE, COUPE DISTINGUÉE

CHEZ

BLUM-JAVAL & FILS

B E R N E

(Médailleurs pour les uniformes suisses.)

NB. Rabais considérable sur plusieurs équipements commandés ensemble.